

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 21/11/94
N° DE DEPOT : 17111
R.C.S. LYON : 395 258 650
N° DE GESTION: 94 B 01803

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----

2V

CONTINENT (C CIAL DE)
69120 VAULX EN VELIN

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Deux pièces

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

"2 V"

SARL au capital de 50.000 F.

Siège social : Centre Commercial de CONTINENT

69120 VAULX EN VELIN

RCS de LYON B 395 258 650

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 21 JUILLET 1994

Le 21 juillet 1994, à 18 heures,

Au siège social, les membres de la SOCIETE "2 V",

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation qui leur a été faite par la Gérance.

La séance s'est ouverte sous la Présidence de Monsieur Michel VOGEL, gérant.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement 20 parts,

Le Président constate que sont présents à la réunion :

- Monsieur Alain CHAGNEUX, propriétaire de	115 parts
- Madame Muriel CHARVE épouse CHAGNEUX, propriétaire de	115 parts
- Monsieur Patrick SAPHAR, propriétaire de	115 parts
- Madame Corine SAPHAR, propriétaire de	115 parts
- Monsieur Rémy VERMOREL, propriétaire de	20 parts.
- TOTAL DES PARTS REPRESENTEES	500 PARTS

En cet état et attendu l'unanimité réunie, le Président constate que l'Assemblée peut valablement délibérer sans avoir à vérifier les conditions de sa convocation.

Puis, il rappelle que l'Ordre du Jour de la présente Assemblée est le suivant :

- démission du Gérant et nomination du nouveau Gérant,

- fixation de la rémunération du nouveau Gérant,
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport du Gérant,
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la Gérance.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour :

- première résolution :

La collectivité des Associés prend acte et accepte la démission de Monsieur Michel VOGEL de ses fonctions de Gérant à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- deuxième résolution :

La collectivité des Associés décide de nommer Madame Muriel CHARVE épouse CHAGNEUX demeurant 261 rue du 4 août à 69100 VILLEURBANNE pour une durée indéterminée aux fonctions de Gérant de la Société en remplacement de Monsieur Michel VOGEL.

Madame Muriel CHARVE épouse CHAGNEUX, qui accepte, déclare n'être frappée d'aucune incapacité ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès de ces fonctions.

Ces fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la Loi et l'Article 15 des Statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- troisième résolution :

Les Associés décident que, pour l'exercice de ses fonctions, Madame Muriel CHARVE épouse CHAGNEUX percevra une rémunération mensuelle d'un montant de 8.000 F. brut, soit une rémunération annuelle brute de 96.000 F.

Indépendamment de sa rémunération, le Gérant pourra percevoir :

- des avantages en nature,
- le remboursement de ses frais engagés pour exercer sa mission,
- des indemnités ou des gratifications, telles que des primes.

Cette résolution concernant directement Madame Muriel CHARVE épouse CHAGNEUX, celle-ci ne participe pas au vote de cette résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes ayant le droit de vote.

- quatrième résolution :

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présente procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

Monsieur Alain CHAGNEUX,



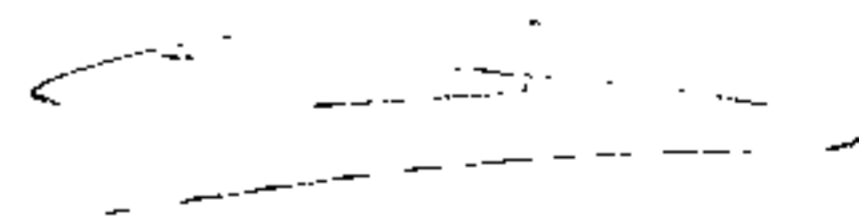
Monsieur Patrick SAPHAR,



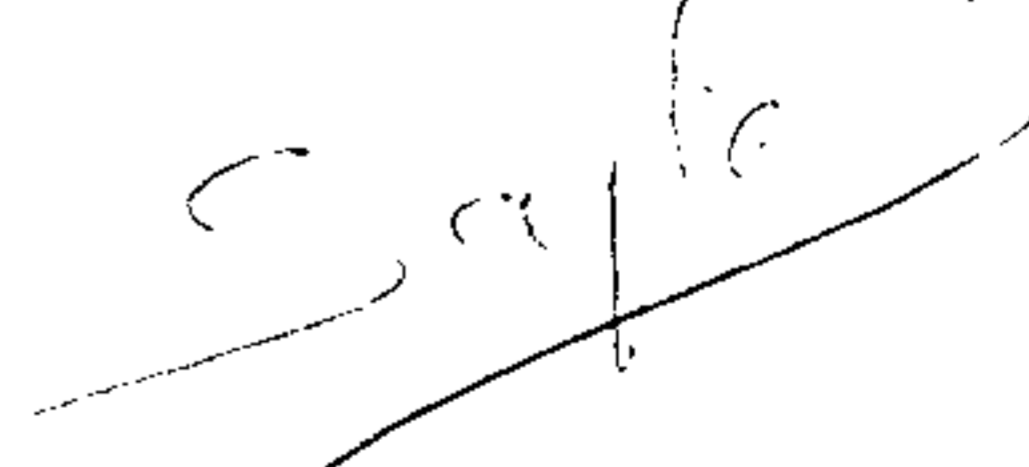
Monsieur Rémy VERMOREL,



Madame Muriel CHAGNEUX,



Madame Corinne SAPHAR,



Monsieur Michel VOGEL,



"2 V"
SARL au capital de 50.000 F.
Siège social : Centre Commercial de CONTINENT
69120 VAULX EN VELIN
RCS de LYON B 395 258 650

RAPPORT DE LA GERANCE

Mesdames, Messieurs,

Je vous ai convoqués en Assemblée Générale suite à ma volonté de démissionner.

En effet, après la cession d'un grand nombre de mes parts, je suis devenu Associé minoritaire.

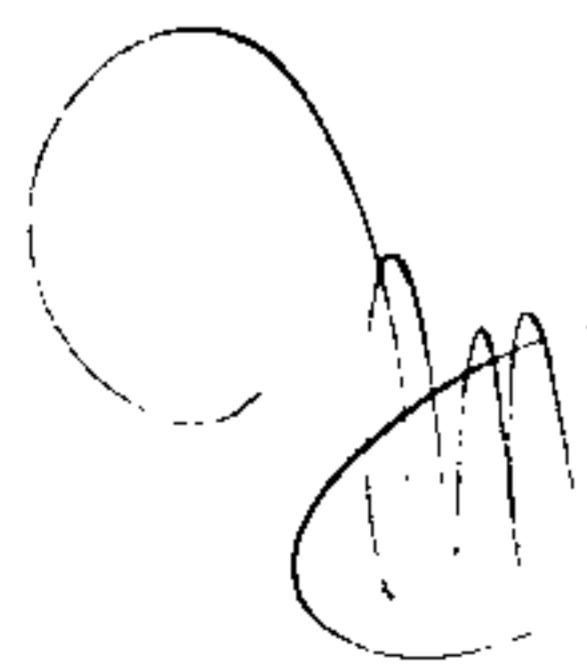
Pour ma part, je pense que les fonctions de Gérant doivent être exercées par un Associé détenant une part significative du capital.

Je vous propose que Madame Muriel CHARVE épouse CHAGNEUX soit désignée aux fonctions de Gérant.

Je pense qu'elle réunit toutes les qualités requises.

Je vous demande donc d'entériner ce choix.

Monsieur Michel VOGEL, gérant,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Vogel', written over a faint circular stamp or watermark.